

- Vu le décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 du relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle,
- Vu le décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences,
- Vu l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail,
- Vu l'arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs,
- Vu le guide de lecture du référentiel national qualité publiée sur le site du Ministère du travail, version en vigueur
- Conformément à notre procédure interne « PROC 03 Procédure de certification, version en vigueur »

# CERTIFICAT n°2104254



CERTIF21, organisme certificateur, atteste de la conformité de l'organisme mentionné ci-dessous :

**ROLLAND REMI**  
**Siret : 900 695 040 00015**  
**N° déclaration : 11930913293**  
**Adresse : 94 RUE ORMES**  
**93230 ROMAINVILLE**

**L'organisme est certifié sur les catégories d'actions suivantes :**

L.6313-1 – 1° : Les actions de formation

Date de début de validité : 15/04/2022

Date de fin de validité (\*) : 14/04/2025

(\*) : sous réserve des résultats satisfaisants lors de la surveillance

*Certificat délivré le 15/04/2022 par Monsieur Amar CHIGUER, Président de CERTIF21*

Signature

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Amar Chiguer', is written over a light blue grid background.